

1 -ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- fixe le régime indemnitaire des élus de la façon suivante :

Maire –	41,00% de l'IB 1027
1er,2ème,3ème Adjoint –	15,80 % de l'IB 1027
4ème Adjoint –	9,20% de l'IB 1027
1er,2ème Conseillers délégués –	9,20 % de l'IB 1027
3ème Conseiller délégué –	6,20 % de l'IB 1027)
Conseillers sans délégation	0,95 % de l'IB 1027

- précise qu'il sera applicable à compter du 26 mai 2020, soit au lendemain de la date d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoint,

2 - ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET AUTRES ETABLISSEMENTS OU COMMISSIONS MIXTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal procède à l'élection ou la désignation parmi ses membres, des conseillers municipaux appelés à siéger auprès des différents établissements ou à représenter la commune de la façon suivante :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT CLEDER-SIBIRIL

Sont élus à la majorité absolue :

➤4 titulaires Jacques EDERN – Pascal HALLIER – Christian L'AOT – Serge ABGRALL.
➤2 suppléants Xavier CORDIER – Eliane GUIVARCH.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF)

Sont élus à la majorité absolue :

➤2 suppléants Jean-Jacques QUEMENER – Pascal HALLIER.

SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL BRETON « VIGIPOL »

Sont élus à la majorité absolue :

➤1 titulaire - Philippe CREACH. ➤1 suppléant - Pascal HALLIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE

Sont désignés à la majorité absolue :

➤1 titulaire - Eliane GUIVARCH ➤1 suppléant - Anne PRISER

FOYER LOGEMENT DE MESTIOUAL – CLEDER

Sont désignés à la majorité absolue :

➤1 titulaire - Eliane GUIVARCH ➤1 suppléant - Stéphanie DUMONT

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Sont désignés à la majorité absolue :

➤1 titulaire - Eliane GUIVARCH ➤1 suppléant - Caroline LE REST

MINISTERE DE LA DEFENSE / CORRESPONDANT DEFENSE

Est désigné à la majorité absolue :

➤1 correspondant - Pascal HALLIER

REFERENT SECURITE ROUTIERE

Est désigné à la majorité absolue :

➤1 référent - Christian L'AOT

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ASSOCIATION « LIRE A SIBIRIL »

Sont désignés à la majorité absolue :

➤2 délégués auprès du Conseil d'Administration - Pascal HALLIER - Florence KAISER

OFFICE COMMUNAL D'ANIMATION : ASSOCIATION COMMUNALE

Est désigné à la majorité absolue :

➤1 délégué auprès du Conseil d'Administration - Stéphanie DUMONT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- fixe le nombre de membres élus à « 6 » ;

- désigne : Eliane GUIVARCH – Stéphanie DUMONT – Florence KAISER – Xavier CORDIER – Caroline LE REST – Michel BILLANT.

3 - ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

En application des articles L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 du CGCT relatifs à la composition de la commission communale des appels d'offres, est élue à la majorité absolue au 1er tour, la liste suivante :

N°1 - titulaires - Serge ABGRALL – Christian L'AOT – Xavier CORDIER.
- suppléants - Jean-Jacques QUEMENER – Eliane GUIVARCH – Anne PRISER.

La commission est présidée de droit par le Maire.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, après avoir rappelé que le Maire est président de droit, dresse une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants qui sera soumise au Directeur des Services Fiscaux chargé de nommer 6 titulaires et 6 suppléants :

REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE – COMMISSION DE CONTRÔLE

Après avoir exposé les modalités de mise en place et de durée de la commission de contrôle, se portent volontaires :

- 3 conseillers « liste majoritaire » dans l'ordre du tableau : Christian L'AOT – Pascal HALLIER – Philippe CREACH.
- 2 conseillers « 2è liste » : BILLANT Michel – TANGUY Christian.

COMMISSIONS MUNICIPALES – ART L2121-22 du CGCT

Par application de l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer les commissions municipales suivantes :

- **finances** : Jacques EDERN – Milène TONNELIER – Stéphanie DUMONT – Xavier CORDIER – Serge ABGRALL – Eliane GUIVARCH – Pascal HALLIER – Michel BILLANT (suppléant C.TANGUY)
 - **enfance/petite enfance** Anne PRISER – Stéphanie DUMONT – Caroline LE REST – Florence KAISER - Michel BILLANT (suppléant C.TANGUY)
 - **écoles** Anne PRISER – Stéphanie DUMONT – Caroline LE REST – Florence KAISER – Michel BILLANT (suppléant C.TANGUY)
 - **travaux** Serge ABGRALL , Christian L'AOT - et tous les conseillers municipaux
 - **urbanisme** Suivi PLUI-h – suivi des ADS
 - Serge ABGRALL – Xavier CORDIER – Milène TONNELIER – Jean-Jacques QUEMENER – Christian L'AOT - Christian TANGUY (suppléant M.BILLANT)
 - **personnel** Eliane GUIVARCH – Jacques EDERN - Michel BILLANT (suppléant C.TANGUY)
- Cette commission pourra être augmentée de 2 conseillers maximum « invités » suivant l'objet de sa réunion.
- **affaires maritimes** : Philippe CREACH – Eliane GUIVARCH – Jean-Jacques QUEMENER – Pascal HALLIER – Michel BILLANT.
 - **bulletin municipal** Pascal HALLIER – Florence KAISER – Xavier CORDIER – Milène TONNELIER - Christian TANGUY (suppléant M.BILLANT).

COMITE CONSULTATIF – ART L2143-2 du CGCT

Par application de l'article L2143-2 du CGCT, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer le comité consultatif suivant :

- **environnement** (création pour la durée du mandat)
(6 conseillers dont le Président + 4 personnes extérieures désignées ultérieurement)
- Membres « élus » : Xavier CORDIER , Président , Florence KAISER – Christian L'AOT – Jean-Jacques QUEMENER – Serge ABGRALL – Christian TANGUY..

4 - ADMINISTRATION GENERALE – ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat et en partie un certain nombre d'attributions tel que prévu par l'article L2122-22 du . Code Général des Collectivités Territoriales
- autorise le Maire à charger Mme Eliane GUIVARCH, 1ère Adjointe au Maire, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, toutes décisions pour lesquelles il lui est ainsi donné délégation.

5 - ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE (SIMIF) – adhésion aux services proposés par le SIMIF

Afin de régulariser réglementairement les modalités de fourniture de prestations informatiques par le SIMIF, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion pour ces services.

AFFICHÉ LE 11/06/2020 – le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie

certifié conforme,

Sibiril le 11/06/2020

Jacques EDERN
Maire